

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **405/2024/CAB**  
**Conseil d'Administration du 5 avril 2024 :**

**Sujet :** Convention de partenariat Université de Limoges-Ville de Brive :

Animées par la volonté de poursuivre et de renforcer leur coopération, l'Université de Limoges et la Ville de Brive-la-Gaillarde souhaitent conclure une convention triennale portant sur les années 2024, 2025 et 2026 dont les principaux objectifs sont toujours :

- la prise en compte des enjeux stratégiques du territoire (maillage territorial de l'enseignement supérieur universitaire à Brive, attractivité du pôle universitaire dont la stratégie immobilière, la mise en place d'initiatives spécifiques)
- le soutien et le développement de l'offre de formation, de vie étudiante, de la recherche et de la diffusion des connaissances
- l'amélioration des conditions d'accueil, de vie et de travail des étudiants, le soutien aux projets étudiants, l'animation de la vie étudiante,
- l'ouverture du campus sur la ville via l'accès de la bibliothèque universitaire aux habitants de la Ville.

Après présentation et échanges en séance, la convention de partenariat triennale est proposée au vote des conseillers et conseillères mais avec la modification du paragraphe 2.2. Projets de développement de l'offre de formation comme suit :

*L'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a permis de mener un travail commun de réflexion autour de l'avenir de l'enseignement supérieur à Brive, en particulier du campus universitaire. Ce travail, mené conjointement, a permis de différencier et d'enrichir l'offre de formation et a débouché sur des orientations partagées, notamment des réflexions sur la possibilité de la mise en place d'expérimentations proposées en blocs de compétences et en mode distanciel.*

Membres en exercice : 36  
Nombre de votants : 25  
Pour : 17  
Contre : 1  
Abstention : 7

Fait à Limoges, le 5 avril 2024

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de avril 2024.  
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 08 avril 2024.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*



## **Convention de partenariat triennale 2024-2026**

Entre d'une part,

L'Université de Limoges représentée par sa Présidente, Madame Isabelle KLOCK-FONTANILLE, dûment habilitée, désignée ci-après par « l'Université »,

Et d'autre part,

La Ville de Brive-la-Gaillarde, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric SOULIER, dûment habilité, désignée ci-après par « la Ville »,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **La prise en compte des enjeux stratégiques du territoire**

#### **Garantir un maillage territorial de l'enseignement supérieur universitaire**

L'Université de Limoges, UNILIM, établissement de formation et de recherche pluridisciplinaire, compte en 2023/2024 : 17 183 étudiants (hors étudiants des IFSI et de l'Université des Mascareignes) répartis en 5 UFR (faculté des lettres et des sciences humaines, faculté de droit et de sciences économiques, faculté des sciences et techniques, faculté de médecine, faculté de pharmacie), 1 école d'ingénieurs (ENSIL-ENSCI) et 5 instituts (IUT, INSPE, IAE, ILFOMER, IPAG), répartis sur 3 départements et 5 campus :

- En Haute Vienne, à Limoges, sa localisation historique avec 91,45 % des effectifs soit 15 714 étudiants répartis sur 6 campus,
- En Creuse à Guéret soit 140 étudiants

- En Corrèze sur un axe Brive la Gaillarde, Tulle et Egletons avec un total de 1 329 étudiants

Sur le campus de Brive, avec 757 étudiants et une cinquantaine d'enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques, et par ses formations pluridisciplinaires, l'Université assure un accès à l'enseignement supérieur pour tous les étudiants, et aux entreprises, l'assurance de recruter des jeunes qualifiés et compétents. Par ses activités de recherche et par leur valorisation, elle offre au monde économique des soutiens technologiques et des opportunités d'innovation. Avec l'arrivée du pôle Santé, le campus compte plus de 1 000 étudiants (180 IFSI, 60 IFAS).

## **1.2 Renforcer le soutien aux pôles locaux**

### **1.2.1 Stratégie immobilière du Campus universitaire**

La Ville et l'Université ont œuvré depuis de nombreuses années dans le cadre d'une stratégie immobilière partagée :

Le CPER 2007/2013 avait permis la construction et la restructuration de locaux pour le laboratoire XLIM et pour l'enseignement. Cette opération a abouti à la création d'un nouveau campus universitaire regroupant les différentes formations de l'Université au sein d'un même site.

Le CPER 2021/2027 verra la réalisation de 3 opérations :

- l'amélioration énergétique de 2 bâtiments du campus,
- le développement du FABLAB 19,
- la déconstruction/reconstruction de l'ancienne aile de l'école primaire Jules Vallès.

### **1.2.2 Structuration des pôles par domiciliation de personnels administratifs, enseignants**

Afin de conforter l'assise et la pérennisation de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la Ville, il conviendra lors des recrutements des personnels enseignants et administratifs, de spécifier que la résidence administrative des postes est fixée à Brive.

## **Renforcer l'attractivité du territoire**

L'enseignement supérieur étant un outil d'attractivité du territoire, la Ville souhaite une université pluridisciplinaire avec un rayonnement national et international, autour des axes suivants : les formations, la recherche, la valorisation et la diffusion de la culture scientifique.

La qualité de la formation dispensée est par ailleurs alimentée par la présence du Fablab 19 et la rénovation des bâtiments accueillant les départements GEA et GEII de l'IUT du Limousin.

Plus globalement, le Campus Universitaire fait l'objet d'actions stratégiques en faveur de la connaissance des filières, d'une sensibilisation à la diversité des métiers envisageables et possibilités d'insertion professionnelle.

Les initiatives entreprises dans ce cadre sont menées :

- Par la Ville de Brive (Forum du Futur Juriste),
- Par l'Université de Limoges (Femmes et Technologies, Osons les Technologies du Futur, Projet Modéré, Projet Actif),
- Conjointement par la Ville de Brive et l'Université de Limoges (comme notamment la Semaine de l'Industrie comprenant des portes ouvertes d'établissements et temps d'échanges/retours d'expériences

avec étudiants et enseignants, visites d'entreprises, forum avec job dating/stage dating/recherche d'alternance, promotion des formations industrielles dispensées sur le site de Brive et découverte ludique des métiers de ce secteur).

La création du dispositif de conciergerie au sein du service enseignement supérieur et formation constitue également un levier en faveur de l'attractivité du bassin d'emploi et aura notamment, parmi ses différentes vocations, le fait de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants du campus universitaire. Cette compétence vient étoffer l'offre de services mise en place par la collectivité à destination des entreprises de l'Agglo de Brive en les accompagnant dans leurs installations, développements, besoins en recrutements, dans la formation de leurs collaborateurs, la recherche d'emploi des conjoints et autres services annexes.

## 2 Offre existante

### 2.1 Offre universitaire au 1er septembre 2023 (année 2023/2024)

Sont présentes actuellement sur le campus universitaire de Brive :

#### - Faculté de Droit de des Sciences Économiques :

- Licence droit (3 années),
- Licence professionnelle Métiers du Notariat : comptable taxateur d'étude notariale,
- DU droit animalier,
- Licence Droit Rythme Progressif (3 années),
- Licence Accès Santé,

#### - Faculté des Sciences et Techniques, Département STAPS :

- Licence STAPS (1ère année)
- Licence STAPS Tremplin (1ère année)
- DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles (DEUST AGAPSC) spécialité Activités physiques de pleine nature (APNN) - (2 années)
- Licence professionnelle Tourisme et Loisirs Sportifs

#### - IUT GEA : Gestion des Entreprises et des Administrations

- Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) - (Bac+3) avec trois parcours accessibles à compter de la deuxième année :
  - GEMA (Gestion Entreprenariat Management d'Activités),
  - GPRH (Gestion et Pilotage des Ressources Humaines),
  - CG2P (Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance).

#### - IUT GEII : Génie Électrique et Informatique Industrielle

- Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) - (Bac+3) avec deux parcours accessibles à compter de la deuxième année :
  - Électricité et Systèmes Embarqués (ÉSE)
  - Électricité et Maîtrise de l'Énergie (ÉMÉ)

#### - ENSIL-ENSCI :

- **Le parcours d'ingénieur RESYSTE (Réseaux et SYSTEmes de communication) de l'école d'ingénieurs ENSIL/ENSCI-Université Limoges**

Accrédité en 2021 par la Commission des Titres et Diplômes (CTI) spécialité électronique et télécommunications.

Dans la spécialité une FISA (formation initiale sous statut alternant) avec 2 parcours : le parcours B (RESYSTE) dont l'année 3 se fait à LIMOGES et les années 4 et 5 à BRIVE.

#### **- Collège des Ecoles Doctorales**

- Doctorat : Science et Ingénierie de l'Information – Mathématiques

Sur le même site géographique, est implanté le Pôle Formation Santé au sein duquel sont proposées les formations suivantes :

#### **- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI/IFAS) :**

- Diplôme d'État d'Infirmier
- Diplôme d'État d'Aide-soignant

#### **- CFA Pharmacie en partenariat avec la Faculté de Pharmacie de l'Université de Limoges :**

- DEUST Préparateur/Technicien en Pharmacie

**Le Campus Connecté de la Ville de Brive**, aux côtés de ses partenaires, incarne un modèle novateur et hybride favorisant l'accès aux études supérieures. Ce dispositif s'inscrit en complémentarité de l'offre de formation post bac présente sur le territoire et renvoie à la possibilité de suivre son cursus à distance au sein d'un tiers-lieu convivial et adapté, hébergé au cœur du service enseignement supérieur et formation. Ce dernier accueille, en 2023/2024, 29 apprenants bénéficiant d'une inscription à l'Université.

Le Campus Connecté fait l'objet d'une convention spécifique de reversement et d'engagement entre la Ville de Brive et l'Université de Limoges. Conformément à celle-ci, l'Université de Limoges, université de proximité de ce campus, propose, dans ce cadre, toute une série d'actions à déployer autour des axes de collaboration suivants :

- Procéder à l'inscription des apprenants à l'Université de Limoges,
- Offrir un accès aux ressources et services de l'Université de Limoges,
- Mettre en place des actions de découverte et présentation de l'Université et de l'enseignement supérieur,
- Développer des actions et outils de communication,
- Mettre à disposition des personnels : accompagnement pédagogique et méthodologique du coach, à l'ingénierie de formation, à l'usage des outils numériques, au suivi de projet.

L'Université communiquera à la Ville dans les meilleurs délais toute information lui permettant de mettre à jour la rubrique dédiée à l'enseignement supérieur sur son site internet (culture, loisirs, logement, citoyenneté, formations).

L'Université s'engage à valoriser son ancrage territorial à Brive dans ses opérations de communication. Elle présente aux étudiants sur son site internet les formations dispensées à Brive et fournit des informations sur la vie étudiante via le site internet : <https://www.brive.unilim.fr/> (lien existant avec le site internet de la Ville).

De plus, elle valorise la complétude et l'excellence des parcours sur Brive en y intégrant la complémentarité avec ceux proposés à Limoges.

En retour, la Ville de Brive et son service enseignement supérieur et formation participent activement au rayonnement de cette offre de formation sur et en dehors du territoire via différentes actions de promotion et supports de communication (papiers comme digitaux).

## **2.2 Projets de développement de l'offre de formation**

L'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a permis de mener un travail commun de réflexion autour de l'avenir de l'enseignement supérieur à Brive, en particulier du campus universitaire. Ce travail, mené conjointement, a permis de différencier et d'enrichir l'offre de formation et a

débouché sur des orientations partagées, notamment des réflexions sur la possibilité de la mise en place d'une expérimentation à savoir : proposer sur le site de Brive en mode distanciel les blocs de compétences du diplôme universitaire de responsable d'administration communale géré par l'Institut de Préparation à l'Administration Publique (IPAG) de l'Université de Limoges. En effet, les collectivités territoriales vont devoir faire face dans les années à venir à de nombreux départs à la retraite et le besoin urgent de former de nouveaux agents va donc se faire ressentir.

### **2.3 Recherche, innovation, diffusion des connaissances**

La recherche et l'innovation sur le site de Brive reposent essentiellement sur les activités du laboratoire XLIM et du Fablab 19. XLim est une unité mixte de recherche pluridisciplinaire entre l'Université de Limoges et le CNRS. Les domaines de recherche sont centrés sur l'électronique et les hyperfréquences, l'optique et la photonique, les mathématiques, l'informatique et l'image, la CAO, dans le domaine spatial, des réseaux télécom, des environnements sécurisés, de la bio-ingénierie, des nouveaux matériaux, de l'énergie et de l'imagerie. Le laboratoire qui compte environ 440 personnes, est localisé sur plusieurs sites géographiques, à Limoges sur les sites de la Faculté des Sciences et Techniques, de l'ENSIL, d'Ester-Technopole, sur le Campus Universitaire de Brive et à Poitiers sur le site de la Technopole du Futuroscope. Les activités développées à Brive sont présentes depuis la création de l'IUT au début des années 90. Elles sont liées aux Systèmes Radios Fréquences regroupant l'étude et le développement des composants électroniques de demain, et les systèmes communicants. Dans son projet quinquennal, le laboratoire XLIM a identifié le site de Brive pour le développement d'activités de recherche sur le « Bâtiment Intelligent et Durable ». Ces activités complètent les activités existantes - qui ont vocation à se perpétuer - et constituent un axe stratégique de recherche pour le site de Brive.

Les partenaires mèneront conjointement des études prospectives et des recherches de financement permettant de conforter les activités de recherche et de formation dans ce domaine en vue du développement scientifique et culturel du bassin de Brive ainsi que de son développement socio-économique.

L'activité de recherche et d'innovation se donne également pour ambition d'améliorer l'accessibilité à la recherche et à l'enseignement scientifique pour le grand public à travers la mise en œuvre d'actions de vulgarisation (conférences, expositions...). Le FabLab19 constitue à ce titre un outil pour la réalisation de cette ambition. L'Université participe également aux événements, tels que la Fête de la Science, et aux cordées de la recherche pour l'immersion des étudiants de terminale lors de séance de TP.

Dans le cadre de la labellisation « Science avec et pour la société » obtenue par l'Université au travers de son projet LIREs<sub>2</sub>, l'Université s'engage à développer des actions de médiation. L'objectif est de restaurer le dialogue entre la communauté scientifique et la société civile pour une meilleure compréhension des enjeux et des pratiques caractérisant les relations entre sciences, recherche et société et de développer des outils et de dispositifs de médiation innovants.

Le nombre d'adhérents au FABLAB19 est d'environ 50. Comme fait marquant de cette année a été réalisé un projet avec l'ADAPEI pour concevoir et réaliser des objets (goodies, puzzles) pour les GEM de Tulle et Brive et l'IME de Brive. Ce projet a été financé dans le cadre de l'AAP Région NA avec la structure HOMEMADE et a eu une très bonne évaluation lors du rendu.

## **3 Les objectifs partagés de développement**

### **Restructuration/modernisation du campus universitaire**

Dans le cadre de la restructuration et de la modernisation du campus, ont été achevées ou en sont en cours les opérations suivantes :

- **L'amélioration énergétique de deux bâtiments.**

Les premiers bâtiments qui ont été construits dans les années 80-90 et qui abritent les départements GEII et GEA s'avèrent aujourd'hui extrêmement énergivores. Une rénovation énergétique a été entreprise grâce au plan de relance de l'Etat obtenu pour un montant de 2,139M€.

- **La rénovation du FABLAB 19.**

Hébergée par l'Université, cette structure associative ouverte à tous publics, avait besoin pour se développer d'un lieu identifié et aménagé. Un projet déposé et retenu dans le cadre de l'accord de relance Nouvelle-Aquitaine 2021 pour un montant de 170 000€ permettra l'aménagement d'un préfabriqué à proximité du bâtiment GEII.

- **La réhabilitation de l'ancienne aile Jules Vallès.**

Le campus, pour faire face à son développement, a utilisé pour ses enseignements l'ancienne aile Jules Vallès en proximité du bâtiment GEII. Or, datant des années 60 et n'ayant fait l'objet que d'entretien courant, celle-ci est désormais vétuste. Le projet déposé dans le cadre du CPER 2021/2027 d'un montant de 3,2M€, doit permettre de reconfigurer ce bâtiment pour accueillir les activités d'enseignement et de vie étudiante.

## **Soutien aux étudiants brivistes**

### **3.2.1 Services aux étudiants**

Afin d'assurer aux étudiants brivistes une égalité d'accès aux services offerts par l'Université en matière d'orientation et d'insertion professionnelle, de sports et de suivi médical, l'Université s'engage à proposer sur le site de Brive, et dans la mesure du possible ces services aux étudiants.

Les services du Pôle Formation seront présents sur le campus de Brive après recensement des besoins et proposeront informations et conseils ciblés en matière d'aide à la réussite, d'orientation de réorientation, de professionnalisation et d'insertion professionnelle sur place. Ces conseils pourront aussi être dispensés en distanciel.

Une antenne du Service de Santé Etudiante existe maintenant sur le Campus, laquelle assure des consultations, des prescriptions et dispense des conseils de prévention et de promotion de la santé, sur rendez-vous. Sont présents, en alternance chaque semaine, un médecin et une infirmière puis une sage-femme. Le recrutement d'un psychologue est en cours.

En parallèle et de façon complémentaire, le service enseignement supérieur et formation de la Ville de Brive valorise l'offre de formation présente sur le Campus Universitaire auprès des lycéens dans le cadre de leur orientation post bac mais également des étudiants à la recherche d'une poursuite d'études ou engagés dans une démarche de réorientation. Il favorise l'accès à l'emploi (emplois saisonniers, stages, alternances) via le recensement des offres et l'organisation de temps de rencontres dédiés. Ce dernier renseigne également les étudiants sur les aides existantes dans les domaines du logement, de la mobilité, des loisirs, etc.

Des présentations des services de la Ville et de l'Agglo utiles aux étudiants seront à organiser ponctuellement en fonction des besoins.

### **3.2.2 Conditions d'accueil des étudiants**

Avec l'ouverture sur le site du Campus d'un nouveau pôle Formation Santé regroupant un IFSI, une école d'aides-soignants et un centre de formation d'apprentis de préparateurs en pharmacie, faisant passer le nombre d'étudiants du Campus à environ 1000, une réflexion commune sur l'organisation de vie de campus est engagée entre les



partenaires. Une attention particulière sur les questions de mobilités de étudiants (déplacements en vélo, parkings voitures et vélos).

Une enquête diffusée à l'ensemble des étudiants est entreprise en 2024 permettant de recueillir anonymement des informations les concernant dans les domaines de l'emploi, du logement, de leurs activités et loisirs, santé, situation économique et financière, mobilité ; l'objectif principal de cette dernière étant l'amélioration de leur environnement et l'adaptation des dispositifs dont ils bénéficient.

Une attention particulière sera portée aux difficultés rencontrées par les étudiants dans la gestion de leur quotidien et des actions communes pourront être proposées afin d'apporter des solutions à certaines de leurs difficultés (ex : accès à l'Épicerie Sociale et Solidaire...). Une démarche de réflexion est en cours au sujet d'un dispositif de logement intergénérationnel.

### **3.2.3 Soutien aux projets étudiants**

En fonction de leur objet et de l'intérêt représenté pour le territoire, les projets portés par les étudiants dans le cadre de leur cursus universitaire pourront être financés par la Ville (à l'exclusion du Forum du Futur Etudiant bénéficiant d'un accompagnement spécifique de la Ville de Brive dans les domaines de la logistique et de la communication).

Une procédure spécifique est mise en place : centralisation des dossiers auprès du responsable du campus selon un calendrier défini, examen des dossiers fait conjointement avec des représentants de la Ville. Les projets sélectionnés sont ensuite présentés au financement de la Ville.

Les projets étudiants réalisés hors d'activités d'enseignement et concernant la vie étudiante peuvent être présentés au financement de la CVEC.

### **Animation d'une vie étudiante sur le campus et dans la ville**

La Ville et l'Université s'entendent pour développer des actions en faveur de l'émergence d'une « identité » d'étudiant briviste et animer la vie étudiante tout au long de l'année.

De même, la participation de l'Université et de l'ensemble de ses différentes composantes aux actions portées par la Ville est fortement souhaitée.

Ces actions prennent différentes formes :

- La Journée d'Accueil des Nouveaux Etudiants (JANE) : cet événement s'adresse aux étudiants inscrits en première année parmi toutes les formations dispensées sur le bassin de Brive afin de favoriser leur intégration ; la Ville apporte sa participation financière et logistique, l'Université, la participation des étudiants.  
Intitulée « Défi Gaillard », cette course d'orientation à travers le centre-ville allie stratégie, vitesse, connaissance des monuments et des lieux emblématiques et patrimoniaux de la ville de Brive.  
  
Elle est organisée chaque année en octobre, en partenariat avec Brive Tourisme.
- Un repas d'intégration, organisé en septembre sur le campus universitaire de Brive. Cette manifestation a pour objectifs principaux de favoriser la mixité, la solidarité et les échanges en permettant la rencontre des différentes formations présentes sur le campus.
- La création d'un compte Instagram « Etudier à Brive », outil de communication adapté à la cible étudiante. Il a pour vocation la centralisation de l'information à destination des futurs et actuels étudiants brivistes (valorisation de l'offre de formation existante sur le territoire et des établissements, événements, activités culturelles, sportives et ateliers collectifs proposés, etc...).

- La Color Gaillarde, course organisée au printemps sur le concept d'une color run dans le centre de Brive, réunissant terminales des lycées locaux et étudiants (toutes formations et niveaux confondus) afin de susciter un moment de partage et de cohésion entre ces deux publics dans une ambiance festive et sportive.
- L'année 2023-2024 marque l'anniversaire des 10 ans du Campus Universitaire de Brive. A cette occasion différentes manifestations visant à valoriser la présence de l'université sur le territoire seront déployées.
  - o Une exposition de paléo-sculptures portant sur la reconstitution à l'échelle 1 de représentants du genre « Bos », ancêtres des nombreux bovidés présents sur le territoire à la fin de l'été 2024.
  - o Une animation sportive portée par les étudiants du DEUST AGAPSC pour faire pratiquer le Tai-chi, et des exercices de relaxation aux passants du centre-ville de Brive durant une journée de printemps.
  - o Un Gala des étudiants du Campus.
- La Semaine Etudiante de l'Ecologie et de la Solidarité (SEES) dans le sillage du mouvement national porté en ce sens par l'association étudiante RESES depuis 2015 (ciné-débat, actions autour des déchets, du gaspillage alimentaire, de la mobilité douce, conférences...).

D'autres actions demeurent à imaginer en concertation.

En projet : la mise en place d'un conseil de la vie étudiante dédié au campus porté par la Vice-Présidente Etudiante.

Le recrutement par l'Université d'un service civique est prévu afin :

- De relancer les associations étudiantes et créer une cohésion entre elles
- D'imaginer un calendrier d'animations, d'événements en faveur des étudiants au sein du campus
- D'organiser une vie commune du campus universitaire.

## Favoriser l'ouverture du campus sur la Ville

Les partenaires à la convention ont pour ambition commune de réaffirmer la place des étudiants en améliorant leur intégration et en renforçant leur sentiment d'appartenance à la Ville et à l'Université

### 3.4.1 Maintien de l'ouverture de la bibliothèque sur le quartier

Portées par une volonté forte et partagée, la Ville et l'Université avaient souhaité favoriser l'ouverture de l'université sur le territoire et développer sa participation à la vie locale dès janvier 2015.

Ainsi, la Ville et l'Université ont :

- rendu accessible la bibliothèque universitaire à la population briviste

En sus des horaires de la bibliothèque universitaire, la bibliothèque accueillera **jusqu'au 31 décembre 2024**, le public tout au long de l'année le samedi, et pendant les semaines de fermeture annuelle du pôle universitaire du mardi au samedi ainsi qu'au mois de juillet et d'août. (fermeture les 2 premières semaines du mois d'août). Les missions de service et de renseignement du public effectuées par le personnel de la bibliothèque, quels que soient les publics et les collections concernés, sont communes et mutualisées au sein de la bibliothèque ; à cette fin, la Ville de Brive met spécifiquement à disposition de la bibliothèque du pôle universitaire deux agents municipaux.

Le Campus Connecté peut être une alternative comme espace de travail ouvert aux étudiants du campus universitaire, en cœur de ville, notamment durant les périodes de fermeture de la bibliothèque.

-constitué un fonds documentaire de lecture publique

Les collections sont développées pour tous les âges avec une variété de supports et pensées en concertation et en complémentarité avec l'offre documentaire proprement universitaire acquise et développée par le service commun de documentation (SCD) d'une part, et celle du réseau de lecture publique de la Ville de Brive d'autre part. La politique d'acquisition de ce fonds pourra faire l'objet d'une concertation professionnelle régulière entre les différents responsables de collection du territoire. Un budget d'acquisition est spécifiquement consacré par l'Université à la constitution et l'enrichissement de ce fonds, cofinancé par la Ville de Brive.

-créé un espace dédié à la lecture publique au sein de la bibliothèque du pôle universitaire de Brive.

D'une surface totale de 500 m<sup>2</sup>, la bibliothèque consacre un espace d'environ 150 m<sup>2</sup> aux collections de lecture publique, les collections de lecture publique de la bibliothèque sont également signalées dans le catalogue du réseau de lecture publique de la Ville.

-organisé des relevés de fréquentation régulièrement en période universitaire, les samedis et lors des vacances scolaires afin de connaître les publics de la bibliothèque et offrir des données pour le pilotage de celle-ci.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en raison des modifications concernant les mises à disposition des personnels de la Ville de Brive pour le fonctionnement du Campus de Brive et en particulier pour la Bibliothèque Universitaire, des aménagements d'horaires d'ouverture de la Bibliothèque Universitaire seront envisagés.

### **3.4.2 Accès aux animations culturelles et sportives**

En plus de la subvention annuelle de fonctionnement, la Ville facilitera, dans la mesure du possible, l'accès et l'utilisation des équipements culturels par les associations culturelles universitaires.

Les acteurs du monde culturel pourront proposer en partenariat avec l'Université des actions spécifiques sous forme d'actions ponctuelles (événements) ou récurrentes (ateliers) par le biais d'une offre tarifaire adaptée.

La Ville facilite l'accès et l'utilisation des équipements sportifs (piscines, stades, patinoire, gymnases) aux étudiants et associations sportives universitaires.

## **Les engagements réciproques**

### **Les engagements de la Ville de Brive**

#### **4.1.1 Subventions de fonctionnement**

Par la présente convention et sur la durée de cette dernière, la Ville de Brive s'engage à verser à l'Université de Limoges une subvention annuelle d'un montant global de 383 000 € afin de soutenir les actions suivantes :

- Soutien au développement de l'offre de formation et la recherche,
- Soutien à l'ouverture du campus vers la ville via le développement d'actions en direction du public étudiant et de la population.
- Soutien à l'amélioration des conditions d'études et de vie des étudiants

Partenaire attentif au développement du campus, la Ville s'engage à apporter à l'Université son soutien, à titre exceptionnel et dans le cadre du CPER, pour la réalisation des opérations de restructuration et modernisation du site précitées (amélioration énergétique de deux bâtiments, rénovation ancienne aile Jules Vallès, FABLAB 19).

Ce soutien financier dont la contribution annuelle s'élève à 100 000 euros prendra fin à l'issue de la présente convention.

#### **4.1.2 Autres contributions**

##### **Mises à disposition de personnels**

La Ville s'engage à mettre à disposition de l'Université via une convention annuelle, des personnels municipaux afin de contribuer au fonctionnement du campus et de la bibliothèque universitaire.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ces mises à disposition sont déclinées comme suit :

- Secrétariat de scolarité de la faculté de droit et des sciences économiques : poste de catégorie C à temps complet
- Gestionnaire du laboratoire XLIM : poste de catégorie C à temps complet
- SCD : un poste de catégorie B à temps complet

Ces personnels sont rémunérés par la Ville qui demeure leur employeur. L'Université remboursera à la Ville le montant correspondant à leurs salaires et charges ; en retour, la Ville assurera la compensation financière à due concurrence sous forme de subvention.

##### **Les engagements de l'Université de Limoges**

Les subventions de fonctionnement sont allouées à l'Université, qui s'engage à les utiliser au bénéfice exclusif du Campus de Brive.

L'Université s'engage :

- à maintenir et développer la présence de l'enseignement supérieur sur la Ville de Brive,
- à soutenir la recherche via l'antenne du laboratoire XLIM,
- à maintenir de l'ouverture de la bibliothèque universitaire sur le quartier et à informer la Ville des taux de fréquentation,
- à promouvoir les actions d'animation portées par la Ville auprès des étudiants,
- à mettre à disposition de la Ville, des locaux sur demande préalable et sous réserve de disponibilité afin de développer des actions d'animation, de communication, d'information

##### **Modalités d'exécution de la convention**

###### **Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour trois ans ; elle prend effet le 01/01/2024 pour se terminer le 31/12/2026.

Les parties conviennent de se retrouver pour négocier les conditions éventuelles de son renouvellement au moins trois mois avant ce terme.

## Versement de la subvention

Les subventions citées au paragraphe 4.1.1 de la présente convention seront versées annuellement à l'université selon les modalités suivantes :

- Une avance, représentant 2/3 du montant alloué au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année N,
- Le solde, représentant 1/3 du montant alloué à la fin du dernier trimestre de l'année N, calculé sur la base des dépenses réellement engagées et payées pour le campus de Brive.

Le versement du solde de la subvention est soumis à la production, par l'Université de Limoges, d'un rapport d'activités ainsi qu'un bilan financier spécifiques au Campus de Brive et des comptes rendus de ses instances relatifs à l'année universitaire écoulée.

Concernant la bibliothèque universitaire, le solde de la subvention sera versé après production par l'Université de Limoges d'un document détaillant la liste des ouvrages et fonds documentaires acquis ainsi que les montants correspondants.

Par ailleurs, la Ville ne saurait être tenue dans l'obligation de verser l'avance de la subvention de l'année N dans le cas où l'Université n'aurait pas fourni les justificatifs relatifs à l'année N-1.

De son côté, la Ville s'engage à transmettre à l'Université la notification de la subvention annuelle de fonctionnement, accompagnée de la copie de la délibération afférente.

## Sanctions en cas de non-respect de la convention

En cas de non-respect des termes de la convention, la Ville pourra suspendre le versement des subventions jusqu'au rétablissement des engagements pris par l'Université.

Par ailleurs, en cas de non-respect par la Ville de ses engagements pris concernant les mises à disposition de personnel, cette dernière devra verser à l'Université, à titre de contrepartie, les montants forfaitaires suivants pour une année pleine :

- 25 000 € pour un agent de catégorie C,
- 32 000 € pour un agent de catégorie B.

Cette disposition ne s'applique pas en cas d'indisponibilité pour maladie des agents mis à disposition.

## Suivi de l'exécution de la convention

La bonne exécution de la convention est évaluée annuellement.

**Le comité de suivi du conventionnement est l'instance chargée de suivre le déroulement de la collaboration et de l'application des présentes dispositions.**

Il examine le bilan des actions menées et prépare le comité de pilotage. Il est composé :

- Pour l'Université : de la Présidente, du responsable du site, du responsable administratif du site, des directeurs des composantes, laboratoire ou services présents sur le site (IUT du Limousin, Faculté de droit et des sciences économiques, Faculté des sciences et techniques, Service commun de documentation, XLIM) et de leur représentant sur site, des responsables administratifs de ces mêmes composantes, des étudiants représentant chacune des composantes présentes sur le campus ;

- Pour la Ville : du Maire ou de son représentant, des directeurs des services concernés par la convention (enseignement supérieur, culture, sports...) ou leurs représentants ;
- De toute personne qualifiée, par exemple le directeur du CROUS, des représentants des formations du Pôle Santé (IFSI/IFAS, école d'aides-puéricultrices, le CFA préparateurs en pharmacie)

Ce comité se réunit en tant que de besoin à la demande de l'une ou l'autre des parties pour permettre des échanges d'informations sur les orientations des 2 parties ; l'organisation de ces rencontres est à la charge de l'Université de Limoges.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique territoriale, portée par l'Université pour son prochain contrat de site avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche (ESR), l'Université met en place **un comité de site stratégique briviste** regroupant les acteurs intervenant dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur le territoire de Brive.

Ce comité sera un lieu d'échange et de dialogue sur les projets et perspectives de développement de l'ESR dont la Ville sera un partenaire essentiel.

## Révision et litiges

La présente convention pourra faire l'objet de révisions. Ces révisions se feront sous la forme d'avenants signés par les exécutifs de l'ensemble des parties après approbation par les organes décisionnels des cocontractants.

Les parties peuvent dénoncer la convention par préavis de trois mois avant sa date d'anniversaire (1<sup>er</sup> janvier). Les engagements annuels prévus à l'article 3 supra sont dus pour l'intégralité de l'exercice en cours sous réserve du respect des termes de la présente convention.

En cas de modification de l'offre de formation proposée par l'Université de Limoges sur le site de Brive, la Ville ajustera le montant financier alloué dans le cadre de la présente convention. L'Université est tenue de communiquer à la Ville ces modifications à minima 3 mois avant leur date d'effet.

En cas de litiges relatifs à cette convention, le Tribunal Administratif de Limoges est compétent.

Fait à Brive en deux exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Brive,

Pour l'Université de Limoges,

Frédéric SOULIER, Maire

Isabelle KLOCK-FONTANILLE, Présidente